

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 89

Artikel: Une vie et un exemple : Susan-B. Anthony : (1830-1906) : (suite)

Autor: E.Gd. / Anthony, Susan-B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hommes et 82 femmes seulement pour le maintien de la vente. Remarquons qu'il n'y a eu qu'un bulletin nul féminin contre 6 bulletins masculins : l'exercice du vote n'est donc pas, paraît-il, si fort au-dessus des capacités féminines ! — Nos lecteurs se souviennent sans doute qu'en France notamment on a organisé à plusieurs reprises des votations fictives pour femmes au moment des élections. Nos Associations suisses n'ont jamais voulu suivre cet exemple pour des élections, préférant réserver leur effort pour une votation, non pas sur une question de personnes, mais bien sur une question de principes intéressant directement les femmes. Ces votations anti-alcooliques rentrent donc tout à fait dans cette catégorie, et nous ne pouvons que remercier très vivement le Secrétariat antialcoolique d'en avoir pris l'initiative.

UNE VIE ET UN EXEMPLE ¹

Susan-B. ANTHONY (1820-1906)

(Suite.)

Susan Anthony avait dans ces diverses occasions si nettement, pris parti pour la revendication des droits de la femme qu'elle avait sa place toute marquée au prochain Congrès féministe qui se tint à Syracuse (N. Y.). Elle en fut nommée secrétaire, et eut ainsi l'occasion de donner lecture de nombreuses lettres caractéristiques qu'avaient envoyées des hommes éminents, partisans de l'émancipation féminine par le suffrage. « Le droit au suffrage, écrivait entre autres Gerrith Smith, est le plus grand des droits parce qu'il garantit tous les autres » : paroles que l'on peut encore méditer soixante-dix ans plus tard dans nos démocraties européennes. Mais, d'autre part, des adversaires prirent la parole à ce Congrès pour y dire les mêmes absurdités que nous servent encore à l'heure actuelle nos adversaires, et certains journaux, parlèrent de la « farce de Syracuse » en termes révoltants de grossièreté ! Et ceci fut le début de la longue série de Congrès, meetings, conférences, discussions sur les droits de la femme, pétitions, adresses, lettres ouvertes, action tant sur les autorités que sur l'opinion publique, agitation suffragiste dans tous les Etats de l'Union les uns après les autres, — le début de l'œuvre à laquelle Susan Anthony allait consacrer sa vie.

Car elle était revenue de ce Congrès de Syracuse avec la conviction profonde que « le droit dont la femme avait besoin avant tout les autres, parce que c'était celui qui lui assurerait tous les autres, était le droit de vote. Elle avait vu et compris que c'était au moyen du bulletin de vote que les hommes faisaient valoir leurs opinions et aboutir leurs revendications, et elle avait réalisé que sans lui les femmes n'exerçaient qu'une influence négligeable sur les législateurs. Elle éprouva jusqu'à la détresse le sentiment d'être totalement dépourvue de toute manière de faire entendre sa voix. C'est alors, que la première cause et la plus profonde de l'injustice générale qui pèse sur les femmes lui fut clairement révélée, et elle comprit que toute classe de la société qui est obligée de laisser une autre classe légiférer pour elle est en état d'infériorité. Elle rentra chez elle, ces idées lui brûlant le cerveau, et quand elle reprit son travail antialcoolique, beaucoup de son enthousiasme était tombé : car elle se rendait compte qu'elle ne luttait que contre des effets, et était exclue de toute influence sur les causes. »

Et certes, il était urgent qu'elle prit à cœur la cause de l'émancipation féminine. Car à cet époque, aux Etats-Unis

comme ailleurs, la situation des femmes était singulièrement inférieure. Une femme mariée n'avait guère plus de droits légaux qu'un nouveau-né : son mari avait le droit absolu de surveiller sa fortune, son gain et sa personne. Il était seul responsable des enfants. Non seulement, comme nous l'avons vu, il était inconvenant et présomptueux pour une femme de parler en public, mais l'opinion lui interdisait aussi sévèrement d'écrire et de publier. Toutes les professions lucratives étaient fermées aux femmes, auxquelles il ne restait que quelques occupations mal rétribuées. Les occasions d'acquérir de l'instruction étaient rares. Et enfin, et surtout, la croyance invétérée dans certains milieux que la soumission de la femme à l'homme était d'ordre divin ligottait d'une façon bien pire que toutes les dispositions légales les femmes, du berceau à la tombe, comme d'une camisole de force. C'était contre ces abus, ces traditions, ces préjugés, ces privilèges masculins, et contre leur cause essentielle : le refus des droits politiques aux femmes, que Susan allait combattre.

Ce que sera sa vie désormais, il est impossible de le raconter par le menu. Impossible, à moins de faire comme sa biographe, une compilation si minutieuse de tous ses faits et gestes que l'on perd dans le détail le sens de l'ensemble. Certes, elle ne fut pas seule à mener ce combat, et elles sont nombreuses, nous l'avons déjà dit, celles qui travaillèrent avec elles, comme Lucy Stone Blackwell, Elisabeth Cady Stanton, Antoinette Brown Blackwell, Julia Ward Howe, Mathilda Joslyn Gage, Ernestine L. Rose ; puis à la seconde génération, Dr. Anna Shaw, Rachel Foster Avery, Ida Husted Harper, Mrs. Chapman Catt, pour ne citer que les chefs de file. Mais ses compagnes de lutte de la première heure étaient presque toutes mariées, et malgré l'ardent féminisme de leur mari, il leur était impossible d'être perpétuellement sur la brèche, d'autres devoirs les retenant au foyer. Susan, elle, était libre. Non pas, et qu'on le sache bien, qu'elle n'eût pas pu se marier elle aussi si elle l'avait voulu. Mais son cœur ne semble avoir jamais parlé assez fort pour la faire hésiter sur l'orientation de sa vie. Et avec un admirable courage, une inlassable persévérance que rien ne rebutait, allant toujours droit au but, sans compromission ni hésitation, dépensant sans compter son temps, ses forces et son argent, elle se consacra exclusivement à la Cause. « Elle ne réalisait certainement pas, écrit sa biographe que nous citons encore ici, quand elle entreprit cette tâche gigantesque qu'elle durerait cinquante ans d'un labeur épuisant et ininterrompu ; mais l'eût-elle pensé, qui de ceux qui l'ont connue pourraient douter qu'elle n'eût tout aussi librement donné sa vie à cette œuvre ? »

* * *

De cette longue période de vie qui s'étend sur cinquante-quatre années (1852-1906), il faut relever maintenant les étapes principales.

A la période des débuts de la campagne pour les droits de la femme que nous avons esquissée tout à l'heure, et qui s'était faite somme toute en connexion avec la question de la tempérance, succéda la période de la campagne antiesclavagiste. Susan Anthony fut en effet engagée comme conférencière par ceux que l'on appelait, du nom de leur chef reconnu, les « Garrisoniens ». Ce ne fut certes pas une campagne plus populaire à mener que celle en faveur du féminisme ! et ses apôtres firent souvent d'inquiétantes expériences. Souvent la salle où était annoncée une conférence abolitionniste était louée d'avance et remplie par une foule ivre, hurlante, qui, non seulement empêchait les orateurs de parler, les bombardait d'œufs pourris,

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 et 25 janvier 1920.

de pommes, et d'autres projectiles, mais encore les menaçait de pistolets et de coutelas. Un soir, après avoir ainsi, et malgré l'indomptable courage de Miss Anthony — la seule femme cette fois-là qui devait prendre la parole — fait échouer le meeting, la même foule en furie promena dans les rues des mannequins représentant Susan et son collaborateur le pasteur Samuel May, et les brûla sur la place publique. Une autre fois à Albany, en plein centre antiesclavagiste, le maire de la ville accompagna les orateurs et oratrices sur la tribune, et s'asseyant à côté d'eux, il croisa son revolver sur ses genoux tant que durèrent leurs discours, puis les accompagna à leur hôtel, tenant en respect la foule hurlante. Il fallait certes plus de courage pour affronter pareilles scènes que pour entendre les sottises des « Fils de la Tempérance » ! Mais Susan en avait très rapidement pris l'habitude, et rien ne pouvait l'arrêter quand il avait été décidé qu'elle parlerait dans tel endroit, quelle que fût sa réputation. Dans la campagne antiesclavagiste déjà, elle eut l'occasion de faire valoir sa remarquable éloquence, nette, incisive et portant droit ; mais modestement, elle se refusait à admettre qu'elle fût une grande oratrice, et se bornait à se reconnaître des dons d'organisation, s'effaçant devant ses amies et collaboratrices comme Lucy Stone et Mrs. Stanton.¹

En 1862, la guerre de Sécession mit fin à l'activité anti-esclavagiste, et l'on espéra même un moment qu'elle terminerait aussi l'activité suffragiste — activité que n'avaient pas abandonnée nos vaillantes pionnières, qui la menèrent concurremment à la campagne abolitionniste. Toute une série de Congrès des Droits de la femme avaient eu lieu à raison d'un par année ; une pétition signée de 6,000 noms réclamant pour les femmes de meilleurs salaires et le droit à la tutelle de leurs enfants avait été adressée à la Législature de l'Etat de New-York. Ces demandes avaient abouti en 1860 à la votation d'une loi reconnaissant à la femme mariée la libre disposition de sa fortune et de son salaire — un grand progrès et le premier succès remporté en ces matières par le travail infatigable de Susan. Mais en fait de suffrage, le champ était encore terriblement dur à défricher : elle avait pourtant recueilli 4,000 signatures pour une pétition, présenté elle-même cette pétition à une Commission de la Chambre, et fait presque toute la propagande à elle toute seule, et sans autre argent qu'un chèque de 50 dollars donné par Wendell Philipps, dans le vaste Etat de New-York... Mais il lui sembla, comme à toutes celles qui combattaient avec elle, que l'abolition de l'esclavage allait rendre inutile désormais tout ce long et pénible travail. En effet, lorsque les nègres affranchis seraient reconnus comme des citoyens libres et exerçant leur droit de vote, quoi de plus naturel que de profiter de cette modification à la Constitution fédérale pour y introduire du même coup la reconnaissance de droits analogues aux femmes ? Au texte disant que le suffrage ne pouvait être refusé « pour cause de couleur ou d'ancienne servitude », quoi de plus simple que d'ajouter ces mots : *ni pour cause de sexe* ? Une campagne intense fut menée. Meetings, pétitions, démarches, adresses au

¹ Les détails suivants montreront son désintéressement et sa préoccupation du bien des autres plus que du sien : Quand elle voyageait avec Mrs. Stanton, en arrivant dans la ville où devait avoir lieu la conférence, Mrs. Stanton se rendait immédiatement à l'hôtel et se couchait pour être disposée, le soir, sans s'inquiéter de rien. Susan, elle, courait à la salle de conférence, puis chez l'organisateur, pour s'assurer que les affiches avaient été placées, les articles de journaux publiés par la presse locale, faisait les dernières démarches, tant et si bien qu'elle n'avait généralement pas le temps de souper avant la séance. Et quand on la voyait sur l'estrade, fatiguée et soucieuse, à côté de son amie fraîche et reposée, coquettement arrangée, alors que Susan était encore en costume de voyage, le bon public disait qu'il n'était pas étonnant que, des deux, ce fût Mrs. Stanton qui eût trouvé un mari, et que Susan fût restée vieille fille.

Congrès des Etats-Unis, le tout dans des proportions à nous inconnues, vu les masses à atteindre et les distances à parcourir. Susan semblait être partout à la fois, revenant du Kansas, où elle menait campagne, à New-York, puis à Washington, visitant sans relâche tous ceux qui pouvaient être favorables à l'affranchissement des femmes, faisant voter des résolutions, cherchant à gagner à sa cause les partis politiques....

Et cela pour en arriver à l'amère déception connue dans l'histoire du mouvement suffragiste américain sous le nom de *l'heure du nègre* ! « Ne chargez pas trop le bateau, disaient en substance adversaires et amis timorés du suffrage. Le vote des femmes viendra plus tard, mais pour le moment il faut faire passer d'abord celui des nègres. Mener deux campagnes simultanées nuirait aux deux causes. Que les femmes prennent patience ». Et ce qui rendait encore plus poignante leur désillusion, c'était de voir se séparer d'elles sur ce point vital d'anciens amis, des compagnons de lutte, avec lesquels elles avaient partagé tous les dangers de la campagne, comme Loyd Garrison, Wendells Philipps, Gerrith Smith, pire encore, des hommes de couleur que ces femmes avaient contribués à affranchir, et qui leur reprochaient maintenant de gêner leur cause à eux ! Le XV^{me} amendement à la Constitution fédérale fut voté en 1869 avec le texte suivant, dans lequel on oubliait soigneusement de parler des femmes :

Le droit de citoyenneté des Etats-Unis ne peut être refusé ni retiré pour des raisons de race, de couleur ou d'ancienne servitude.

(A suivre.)

E. Gd.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

KETTY JENTZER : *Jeux de plein air et d'intérieur* ; 1 vol. in-16. Fr. 3.50. Delachaux et Niestlé S. A., Neuchâtel, 1919.

Sans insister sur la théorie ludique des psychologues, il est notoire que les *jeux* ont une part capitale dans l'évolution de l'enfance et de la jeunesse. C'est par le jeu que nous nous adaptons à la civilisation, refaisant les étapes des hommes primitifs, donnant satisfaction à nos instincts millénaires, comme aux aspirations du moment. Le volume de Mlle Jentzer est fait du vieux fonds des jeux de la race aryenne, sans doute ; mais ils sont revêtus d'une grâce nouvelle, marqués au coin d'une personnalité élevée, faits pour plaire à l'imagination et au besoin d'activité des sportifs modernes.

Le recueil est destiné à la jeunesse, pour qu'elle l'utilise de sa propre initiative. Il sera précieux aux corps enseignants, dans les colonies de vacances, caravanes scolaires, classes gardiennes, sociétés d'enfants, etc. Une centaine de jeux y sont soigneusement expliqués, aisés à exécuter et à réaliser sur le terrain ou dans la salle. La confection du petit matériel est à la portée d'enfants (fanions, brassards de couleur, piquets, cordes, etc.). Parmi les 50 *jeux de marche, course et saut*, il en est dont les noms sont aussi expressifs que l'exercice : l'aveugle ; le moineau, le chasseur et l'abeille ; le jeu silencieux ; prête-moi du feu ; le messenger ; le chemin de fer, etc. Les *jeux de lancer* (15 avec la balle, 20 avec le ballon, 5 avec d'autres objets) et les 13 *jeux de lutte* ne se font qu'après des exercices préparatoires. Les règles précises, l'indication des fautes à éviter, l'occasion pour chacun de devenir chef à son tour, contribuent au développement de la volonté et de l'esprit d'initiative.

Mlle K. Jentzer, diplômée de l'Institut royal de Stockholm, professeur à l'Institut J.-J. Rousseau et aux écoles officielles de Genève, dédie son petit ouvrage aux *Eclaireuses*, avec une excellente introduction qui relève l'influence moralisatrice du jeu : « C'est en jouant que l'on apprend à pratiquer la solidarité, que l'on acquiert la maîtrise du caractère et que l'on sent la joie constante de créer. » M. E.

Agenda ménager romand, 1920. Payot, éditeur. 1 vol. relié, 2 fr. 40.

La maison Payot a eu l'heureuse idée de joindre au type de l'agenda habituel destiné à l'inscription des dépenses, adresses, etc., une partie de texte qui sera certainement appréciée. On y trouve, en effet, non seulement des recettes et des renseignements pratiques d'ordre ménager et jardinier, des indications sur les soins aux